



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul  
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2018  
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE  
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

**PROCES-VERBAL N° 2018/02**

**Présents :**

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
- Mme Johanna GAPANY, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
- M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal, Le Pâquier
- M. Patrice MORAND, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic
- M. Jérôme TORNARE, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
- M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
  
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
  
- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice des agglomérations
  
- M. Stéphane SANCHEZ, Journaliste à La Liberté
  
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
- Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

**Excusés :**

- Mme Johanna GAPANY, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- Mme Katia MEIER, Service des constructions et de l'aménagement, aménagiste
- Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement
- M. Jérôme TORNARE, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon

## ORDRE DU JOUR

---

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2018	2
3. Approbation du budget 2019	3
4. Divers	9
4.1 Navettes pour la ligne 3	9
4.2 RegioMove – séance du 30 novembre 2018	10
4.3 Agenda assemblées délégués Mobul 2019	10

### 1. Salutations et contrôle des présences

---

**M. le Préfet** salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

**Commune de Bulle (6 voix) :**

M. Patrice MORAND, Conseiller communal de Bulle (2 voix)

**Commune de Morlon (1 voix) :**

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

**Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :**

M. Joseph GREMAUD, Conseiller communal Le Pâquier (1 voix)

**Commune de Riaz (2 voix) :**

M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic (2 voix)

**Commune de Vuadens (2 voix) :**

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2018

---

**M. le Préfet** s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal N° 2018/01 de la séance du 29 mars 2018.

**L'Assemblée des délégués, à l'unanimité, approuve le procès-verbal N° 2018/01 de la séance du 29 mars 2018, avec remerciements à son auteure.**

### 3. Approbation du budget 2019

---

**M. le Préfet** cède la parole à M. Jean Hohl pour la présentation du budget 2019.

**M. Hohl** précise que le budget diffusé au préalable avec la convocation était basé sur les statistiques 2016 et l'indice potentiel fiscal (IPF) 2018. Entretemps, ces données ont été mises à jour et le budget sera modifié selon les statistiques 2017 et l'IPF 2019, puis communiqué aux communes prochainement.

Il donne lecture du rapport de budget 2019 :



Bulle, le 28 septembre 2018

**Assemblée des délégués du 23 octobre 2018**

**Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2019**

En préambule, il faut souligner que le Conseil fédéral a adopté en date du 14 septembre 2018, à l'attention des Chambres fédérales, le Message relatif à l'arrêté fédéral concernant le PA3 de Mobul.

**1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**a) Administration**

*02 Administration*  
*020 Administration générale*

Plusieurs aménagements prévus, tant dans le PA1 que dans le PA3 vont débiter en 2019 (cf budget des investissements). De ce fait, les tâches administratives du Département technique et des Finances de la Ville de Bulle connaîtront un rythme soutenu en 2019. C'est la raison pour laquelle le montant du poste 320.310.00 est maintenu à Frs. 60'000.00.

*Participations des communes aux frais administratifs, de communication et financiers*

*Les montants des chapitres 0 Administration – 3 Culture et loisirs – 9 Finances (excepté chapitre 941) sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts (article 15, al. 1, lettre c), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.*

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

Le poste 020.310.00 / mandat administratif a été maintenu à Frs. 60'000.--, en raison du PA3 et des démarches qui vont en découler avec la Confédération, l'Etat et les communes.

## **b) Transport et communications**

### 65 Trafic régional

#### 650 Trafic d'agglomération

Les honoraires et frais d'études pour le trafic d'agglomération sont évalués à Frs. 18'000.00 (dont 50 % subventionnés par le Canton).

Concernant le contrat de prestations avec les TPF pour l'exploitation des lignes de transport, le budget 2019 est légèrement inférieur à celui de 2018. Ceci est dû à une optimisation de l'imputation des coûts de notre prestataire de service. L'offre 2019 a été négociée à Frs. 3'300'000.00.

Le montant des subventions cantonales, poste 650.461.20 (Frs. 1'822'400.00), est identique à 2018, laissant supposer que les lignes 1 et 2 atteindront le 20 % de couverture requis, au contraire de la ligne 3 (situation actuelle).

#### Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

*Les montants du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.*

*A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.*

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

Concernant les transports publics, poste : 650.364.00 / contrat de prestations avec les TPF, M. Hohl informe que ce dernier passe de Frs. 3'350'000.-- en 2018 à Frs. 3'300'000.-- pour 2019, baisse due à l'efficacité des mandataires.

Les subventions cantonales en matière de transports publics sont basées sur les taux de couverture des lignes (20 % exigés) et couvrent le 57.5 % du déficit annuel. Les lignes 1 et 2 répondent aux exigences, contrairement à la ligne 3 qui n'atteint pas les 20 %. Le pourcentage subventionné de celle-ci sera abaissé proportionnellement.

**M. P. Morand** demande si l'on connaît les recettes générées par les lignes Mobul.

**M. Hohl** répond que par rapport à ces éléments, le budget 2019 mentionne un montant de Frs. 4'294'000.-- de charges et Frs. 1'015'000.-- de produits, soit un déficit de couverture de Frs. 3'279'000.--.

**M. P. Morand** demande si le passage au quart d'heure a apporté des recettes supplémentaires.

**Mme Roth Pasquier** confirme qu'il y a plus de 20 % de fréquentation sur les lignes 1 et 2.

**M. Hohl** précise que le passage au quart d'heure a diminué les temps d'attente aux terminus. Malgré cela, Mobul ne bénéficie pas d'un bonus car la répartition financière déterminée par les TPF n'attribue pas directement le produit à la commune concernée. Ce bénéfice se retrouvera peut-être l'année suivante.

**M. P. Morand** demande si l'usage des petits bus qui ont desservi Morlon l'été dernier va diminuer les coûts.

**M. Hohl** répond que ces petits bus ont été utilisés en raison des travaux sur la commune de Morlon, mais cela ne va rien changer aux résultats. Par rapport aux réflexions et à l'incompréhension d'utiliser des bus articulés à longueur de journée, M. Hohl fait remarquer qu'il y a très peu de différence de coûts et les chauffeurs ne disposent pas de temps nécessaire pour aller changer de bus au dépôt plusieurs fois par jour. De plus, ces changements exigeraient un bus supplémentaire par ligne.

**c) Environnement**

*79 Aménagement*

*790 Aménagement du territoire*

Le compte 790.318.00 Honoraires divers, a été augmenté de Frs. 20'000.00 par rapport à 2018, en vue d'un éventuel PA4 (réflexions et études en 2019).

L'amortissement du crédit lié au PA3 est en cours, soit une quatrième tranche pour 2019 d'un montant de Frs. 80'000.00, et figure au poste 790.395.00 du budget.

Concernant l'aménagement du territoire, M. Hohl informe qu'un montant de Frs. 20'000.-- supplémentaire a été prévu pour les études d'un éventuel PA4, lequel devrait être déposé en 2021 si le Comité le décide. Celui-ci pourrait concerner une éventuelle extension du périmètre de Mobul ou des investissements supplémentaires pour les communes membres.

Quant au poste 790.395.00, à hauteur de Frs. 80'000.--, cela concerne l'amortissement du crédit lié au PA3. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> tranche et une cinquième sera inscrite au budget 2020, pour le dépassement du crédit d'étude.

M. Hohl présente la répartition du budget 2019 pour les communes (indices récents et en vigueur) :

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissements Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Investissements Environnement (Aménagement)	Total des participations (A inscrire dans le budget de fonctionnement des communes membres)
Bulle	97'550.00	1'256'780.00	0.00	63'390.00	<b>1'417'720.00</b>
Morlon	2'430.00	31'260.00	0.00	1'580.00	<b>35'270.00</b>
Le Pâquier	4'700.00	0.00	0.00	3'050.00	<b>7'750.00</b>
Riaz	10'060.00	129'660.00	0.00	6'540.00	<b>146'260.00</b>
Vuadens	8'360.00	107'800.00	0.00	5'440.00	<b>121'600.00</b>
	123'100.00	1'525'500.00	0.00	80'000.00	1'728'600.00

Concernant le budget des investissements 2019, M. Hohl donne lecture de toutes les mesures qui vont être réalisées dans les cinq communes membres :

**2. INVESTISSEMENTS**

a) **Transports et communications**

*620 Routes communales et génie civil*

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul, à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération, et en revenu la participation de la commune où les travaux se réalisent.

*Liste des travaux prévus par les communes membres en 2019 :*

**Mesures du PA1**

**Commune de Bulle :**

*Routes :*

- M3 Réaménagement axe entrée Nord (Rte Riaz), pour un montant de Frs. 4'483'550.00
- M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest (Rue de Vevey), évalué à Frs. 843'000.00

*Mobilité douce :*

- M19(c) MD tronçon Coude- Pépinière, pour un montant évalué à Frs. 236'240.00
- M21(a) MD création liaison Champy – Chemin des Crêts, estimée à Frs. 168'990.00

**Commune Morlon :**

- M12 Compléments d'aménagement traversée de Morlon, le montant évalué est de : Frs. 603'550.00

**Commune Le Pâquier :**

- M24(a) Stationnement deux-roues dans les interfaces et lieux publics, montant évalué à Frs. 13'960.00

**Commune Riaz :**

- M10(a) Réaménagement de la traversée de Riaz, montant évalué à Frs. 142'000.00

**Mesures du PA3**

**Commune de Bulle :**

*Routes :*

- 1.1 Aménagement de la route de Riaz – Etape 2, estimé à Frs. 2'000'000.00
- 2.1 Aménagement arrêts de bus et contrôle accès carrefour Vevey/Pâla, estimé à Frs. 600'000.00
- 9.1 Réaménagement des giratoires « Accrochage Riaz » et « Accrochage Pâla, Frs. 900'000.00

*Mobilité douce :*

- 6.3 Création de la voie verte Gare - Planchy, pour un montant évalué à Frs. 2'500'000.00
- 6.7 Aménagement de la partie cantonale route Pâla, au profit de la MD, évalué à Frs. 500'000.00

**Commune de Riaz :**

*Routes :*

- 1.2 Prolongement de la ligne de bus 1 au Nord, estimé à Frs. 1'500'000.00

*Les investissements sont financés selon la clef de répartition des statuts 2009 (article 15, al. 1, lettre b) soit : la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes de la Gruyère.*

**En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 tels qu'ils lui sont présentés.**

**M. Schwab** demande s'il est possible de rajouter la mesure M20 Riaz centre – Champy au budget d'investissement, à hauteur de Frs. 60'000.--, car celle-ci sera réalisée au printemps 2019.

**M. Hohl** précise que la Mesure M20 figure au PA1, il s'agit d'une liaison depuis le centre du village pour relier le quartier de Champy en longeant la Sionge. Il rappelle que le budget d'investissements n'a pas d'effet sur les communes membres mais sur celle qui réalise les travaux ; seul le principe de solidarité intervient pour une part minime.

## Budget 2019

### Fonctionnement :

Compte	FONCTIONNEMENT	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>70'900.00</b>		<b>71'100.00</b>		<b>52'592.30</b>	
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>7'300.00</b>		<b>7'400.00</b>		<b>5'113.60</b>	
<b>012</b>	<b>Exécutif (comité de direction, commissions)</b>	<b>7'300.00</b>		<b>7'400.00</b>		<b>5'113.60</b>	
012.300.00	Traitements et jetons de présence	4'200.00		4'200.00		3'040.00	
012.317.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00			
012.318.00	Organe de révision	2'100.00		2'200.00		2'073.60	
<b>02</b>	<b>Administration</b>	<b>63'600.00</b>		<b>63'700.00</b>		<b>47'478.70</b>	
<b>020</b>	<b>Administration générale</b>	<b>63'600.00</b>		<b>63'700.00</b>		<b>47'478.70</b>	
020.310.00	Mandat administratif	60'000.00		60'000.00		48'783.55	
020.310.01	Publications et annonces	1'000.00		1'000.00		478.55	
020.310.02	Fournitures de bureau	100.00		200.00			
020.318.01	Frais de ports et de télécommunications	500.00		500.00		216.60	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	1'000.00		1'000.00			
020.318.60	Honoraires divers	1'000.00		1'000.00			
<b>3</b>	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000.00</b>		<b>2'230.95</b>	
<b>32</b>	<b>Médias</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000.00</b>		<b>2'230.95</b>	
<b>320</b>	<b>Informations intercommunales - Communication</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000.00</b>		<b>2'230.95</b>	
320.318.00	Frais internet	1'000.00		1'000.00		1'230.95	
320.318.10	Communication générale	1'000.00		1'000.00		1'000.00	

Compte	FONCTIONNEMENT	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>3'329'700.00</b>	<b>1'804'200.00</b>	<b>3'379'700.00</b>	<b>1'831'400.00</b>	<b>2'242'463.60</b>	<b>1'159'572.20</b>
<b>65</b>	<b>Trafic régional</b>	<b>3'329'500.00</b>	<b>1'804'200.00</b>	<b>3'379'500.00</b>	<b>1'831'400.00</b>	<b>2'242'149.30</b>	<b>1'159'572.20</b>
<b>650</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>3'329'500.00</b>	<b>1'804'200.00</b>	<b>3'379'500.00</b>	<b>1'831'400.00</b>	<b>2'242'149.30</b>	<b>1'159'572.20</b>
650.314.00	Entretien du réseau	10'000.00		10'000.00		103'331.90	
650.318.00	Communication générale	1'000.00		1'000.00		24'376.15	
650.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	500.00		500.00			
650.318.10	Honoraires et frais d'étude	18'000.00		18'000.00		63'021.25	
650.364.00	Contrats de prestations	3'300'000.00		3'350'000.00		2'051'420.00	
650.461.10	Subventions cantonales pour les études		9'000.00		9'000.00		29'420.20
650.461.11	Subventions cantonales pour les travaux						18'500.00
650.461.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'795'200.00		1'822'400.00		1'111'652.00
<b>69</b>	<b>Trafic, autres tâches</b>	<b>200.00</b>		<b>200.00</b>		<b>314.30</b>	
<b>690</b>	<b>Autres tâches du trafic</b>	<b>200.00</b>		<b>200.00</b>		<b>314.30</b>	
690.318.50	Frais internet	200.00		200.00		314.30	
<b>7</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>130'000.00</b>		<b>105'000.00</b>		<b>53'109.15</b>	
<b>79</b>	<b>Aménagement</b>	<b>130'000.00</b>		<b>105'000.00</b>		<b>53'109.15</b>	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>130'000.00</b>		<b>105'000.00</b>		<b>53'109.15</b>	
790.318.00	Honoraires divers	50'000.00		25'000.00		3'109.15	
790.395.00	Imputation interne des amortissements	80'000.00		80'000.00		50'000.00	



Compte	Désignation	Budget 2019	
		Charges	Revenus
620.622.01	Participation de la commune de Bulle PA1		734'000.00
620.622.02	Participation de la commune de Morlon PA1		19'000.00
620.622.03	Participation de la commune du Pâquier PA1		33'000.00
620.622.04	Participation de la commune de Riaz PA1		69'000.00
620.622.05	Participation de la commune de Vuadens PA1		56'000.00
620.622.06	Participation de la commune de Bulle PA3		637'000.00
620.622.07	Participation de la commune de Morlon PA3		22'000.00
620.622.08	Participation de la commune du Pâquier PA3		38'000.00
620.622.09	Participation de la commune de Riaz PA3		79'000.00
620.622.10	Participation de la commune de Vuadens PA3		64'000.00
620.670.04	Bulle - M3 - Réam. axe entrée nord - subv.féd.à redistr.		1'569'000.00
620.670.05	Bulle - M4 - Réam. axe entrée ouest - subv.féd.à redistr.		295'000.00
620.670.17	Bulle - M19(c) - MD tronç. Coude - Pépinière - sub.féd.à red		83'000.00
620.670.24	Bulle - M21(a) - MD liaison Champy-Crêts - subv.féd.à red.		59'000.00
620.670.27	Bulle - 2.1 - Amén.arrêts/contrôle Vevey/Pala - sub.fed.à re		210'000.00
620.670.33	Bulle - 6.3 - Création de la voie verte - subv.féd.à red.		875'000.00
620.670.40	Bulle - 1.1 - Amén. Rte Riaz - Etape 2 - subv.féd.à red.		700'000.00
620.670.41	Bulle -6.7- Amén.Rte cant.Pala, MD - subv.féd.à red.		175'000.00
620.670.45	Bulle -9.1- Réam.giratoires accroch Riaz/Pala - sub.féd.à red		315'000.00
620.670.54	Le Pâquier - M24(a) - station. deux-roues - subv.féd.à red.		5'000.00
620.670.55	Riaz - M10(a) - Réam. traversée de Riaz - subv.féd.à red.		68'000.00
620.670.58	Riaz - M20(a) - Réam.Riaz-Centre - Champy - subv.féd.à red.		23'000.00
620.670.61	Riaz - 1.2 - Prolongement ligne n°1 au nord - subv.féd.à red		525'000.00
	RECAPITULATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	6'751'000.00	6'853'000.00
	TOTALISATION	6'751'000.00	6'853'000.00
	Résultat	102'000.00	

**M. le Préfet** demande à l'Assemblée s'il y a des questions au niveau du budget de fonctionnement ou des investissements. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet propose d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissements 2019 à main levée.

**L'Assemblée des délégués, à l'unanimité, approuve le budget de fonctionnement et d'investissement de Mobul concernant l'année 2019.**

M. le Préfet remercie les personnes présentes, ainsi que les auteurs du budget en question.

#### 4. Divers

##### 4.1 Navettes pour la ligne 3

**Mme Roth Pasquier** rappelle que le Comité attend une proposition des TPF concernant un service de navettes électriques pour la ligne 3. Parallèlement à cela, une reprise de discussion a eu lieu avec une entreprise de la zone de Planchy, en vue d'améliorer la fréquentation de cette ligne 3. D'autres entreprises s'y joindront probablement, le travail en ce sens se poursuit.

**M. Schwab** souligne que suite à une récente expérience, son appréciation des véhicules autonomes le laisse perplexe.

**Mme Roth Pasquier** répond qu'il ne s'agit pas d'un bus autonome pour la ligne 3, mais d'une navette électrique composée d'un Cristal tracteur avec chauffeur, pouvant tracter des cabines. Ce n'est pas aussi innovant qu'un bus autonome, mais plus efficace et conçu par une firme spécialisée. La discussion sera reprise en assemblée lorsqu'il y aura plus d'éléments décisifs.

## 4.2 RegioMove – séance du 30 novembre 2018

**M. le Préfet** rappelle que dans le cadre de RegioMove, la conférence est organisée à Bulle, par l'intermédiaire de l'ARG et Mobul, ceci dans la perspective du Plan directeur régional. Il s'agit d'une réflexion de fond sur l'avenir de la mobilité, qui est en pleine mutation, avec la nécessité d'élargir les discussions au sein de Mobul à l'échelle de la région par rapport au multimodal et aux échanges pratiques à instaurer pour l'avenir. Dans la réflexion du Plan directeur régional seront intégrés les états généraux, qui sont planifiés prochainement, soit fin janvier ou début février. Une convocation sera envoyée en temps opportun. La date d'inscription à la prochaine conférence échoit au 23 novembre, ce module est réservé aux élus et aux associations.

**Mme Roth Pasquier** se réfère à une question d'un journaliste de la Liberté, qui demande si le bureau BfM a conçu ce module en vue d'une participation de la population. Etant donné que l'ARG et Mobul sont les organisateurs pour toute la Gruyère, il était difficile d'inviter encore la population en ne dépassant pas le nombre 100 personnes, raison pour laquelle il a été décidé d'inviter un membre de chaque Conseil communal, plus un membre des commissions d'aménagement, représentant la population et non les élus. Concernant les trois communes qui ont un Conseil général, soit Vuadens, Riaz et Bulle, l'ensemble de la Commission d'aménagement a été invité. La population est ainsi représentée par les délégations des CA de toutes les communes de la Gruyère.

Mme Roth Pasquier précise que M. le Conseiller Steiert sera présent à la conférence, car le Canton souhaite participer à ce débat et apportera un soutien financier partiel pour cette journée.

## 4.3 Agenda assemblées délégués Mobul 2019

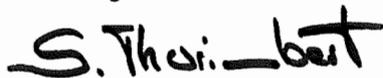
**Mme Roth Pasquier** demande s'il serait possible de fixer les dates des assemblées de délégués pour l'année prochaine.

Les dates suivantes sont retenues pour 2019 :

- **mardi 19 mars 2019, à 07h30, séance des comptes 2018**
- **jeudi 10 octobre 2019, à 07h30, séance du budget 2020.**

M. le Préfet remercie les Délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h00.

La Secrétaire  
Solange Thorimbert



Le Président  
Patrice BORCARD, Préfet



Bulle, le 21 novembre 2018

### **Distribution :**

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
  
- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction, Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
  
- Mme Johanna GAPANY, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Vice-Syndic de Morlon
- M. Joseph GREMAUD, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Patrice MORAND, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Syndic de Riaz
- M. Jérôme TORNARE, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Christophe YENNI, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
  
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
- M. Nicolas GACHET, Comptable, Ville de Bulle
  
- M. Grégoire CANTIN, Responsable du Service de la mobilité
- Mme Corinne MARGALHAN FERRAT, Coordinatrice des agglomérations à la DAEC
- Mme Katia MEIER, Aménagiste au Service des constructions et de l'aménagement
- Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section au Service de l'environnement
  
- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal Le Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens